



Vous disposez de plusieurs modes d'utilisation selon le type de suspension hydraulique souscrit:
Manuel, Automatique, Relevage essieu avant, Anti-cabrage.

Mode manuel

Ce mode vous permet de pouvoir régler manuellement la hauteur de votre suspension, de descendre ou de remonter votre suspension suivant votre besoin. Il vous permet aussi de régler indépendamment la hauteur du côté droit et gauche de votre suspension.

Il convient de régler la quantité d'huile en fonction du terrain et du type de chargement.

Mode automatique

Ce mode corrigera automatiquement la position de votre remorque suivant une position que vous aurez réglée dans la phase de mise en route de votre système. Des capteurs positionnés sur le côté droit et gauche de votre suspension indiqueront au boîtier électronique les valeurs de correction pour retrouver la valeur de réglage initiale.

Ce mode corrigera également en automatique le parallélisme entre essieux et châssis. L'information étant relevée sur l'essieu du milieu pour un tridem ou l'essieu fixe pour un tandem, veiller à ne pas stationner sur une bosse ou un creux afin d'éviter une correction non souhaitée de même amplitude.

CE MODE N'EST PAS UNE CORRECTION DE DEVERS.

Mode relevage essieu avant

Ce mode permet de relever l'essieu avant afin de réaliser des économies de carburant et de pneumatiques.

Ce mode devra être utilisé uniquement sur terrain privé ou dans les champs. Ce mode ne devra pas être utilisé sur route ouverte, à part si ce mode a fait l'objet d'homologation spécifique UTAC ou autres organismes d'homologation qui garantissent une efficacité de freinage de la remorque suivant la vitesse, la charge et le nombre d'essieux au sol.

Un mode anti-cabrage

Ce mode permet de stabiliser la suspension en bloquant les vérins de suspension arrière lors du bennage de la remorque, sous réserve de limites d'utilisation de la remorque sans déplacement de celle-ci.

Rappel de sécurité

- Vérifier que le(s) coupleur(s) hydraulique(s) soi(en)t bien branché(s), le cas échéant.
- Lors de toute circulation, s'assurer du bon niveau d'huile dans les vérins de suspensions.
- Le matériel doit être exclusivement utilisé par des personnes responsables, préalablement instruites sur l'emploi de l'engin et autorisées à s'en servir.

